

REPUBLIQUE DU NIGER

FRATERNITE-TRAVAIL-PROGRES

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
DE LA SECURITE PUBLIQUE
ET DE L'ADMINISTRATION
DU TERRITOIRE

DIRECTION GENERALE
DE LA POLICE NATIONALE 

Arrêté n° 00209 /MI/SP/AT/DGPN/DRH
du 08 AVR 2025

Portant liste des candidats définitivement admis aux concours professionnels ordinaire et exceptionnel pour la formation de quarante (40) commissaires de police.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

- Vu la Charte de Refondation promulguée le 26 mars 2025 ;
- Vu la proclamation du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) en date du 28 juillet 2023 ;
- Vu l'ordonnance n° 2023-01 du 28 juillet 2023 portant suspension de la constitution du 25 novembre 2010 et créant le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) ;
- Vu la loi n° 2020-057 du 09 novembre 2020, portant Statut Autonome du Cadre de la Police Nationale, modifiée par l'ordonnance n° 2024-013 du 17 avril 2024 ;
- Vu le décret n° 2023-20/P/CNSP du 07 août 2023, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2023-035/P/CNSP du 09 août 2023, portant nomination des membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 2023-068/P/CNSP du 08 septembre 2023, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des ministres et du Ministre Délégué et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 2023-181/P/CNSP/MI/SP/AT du 14 octobre 2023, portant organisation du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 2024-470/P/CNSP du 31 juillet 2024, portant organisation de la Direction Générale de la Police Nationale et fixant les attributions de ses responsables ;
- Vu le décret n° 2024-471/P/CNSP du 31 juillet 2024, fixant les dispositions particulières applicables aux différents corps du Cadre de la Police Nationale ;
- Vu l'arrêté n° 650/MI/D/DGPN/DRH du 12 septembre 2011, instituant les frais de dépôt de dossiers de candidature aux différents concours d'accès au Cadre de la Police Nationale ;
- Vu l'arrêté n°001038/MI/SP/AT/DGPN du 08 octobre 2024, fixant les modalités d'organisation des concours et tests d'accès aux différents corps du Cadre de la Police Nationale ;
- Vu l'arrêté n°001039/MI/SP/AT/DGPN du 08 octobre 2024, fixant les modalités et programmes des épreuves des concours directs et professionnels du Cadre de la Police Nationale ;
- Vu l'arrêté n°001040/MI/SP/AT/DGPN du 08 octobre 2024, portant création, composition et fonctionnement du comité national d'organisation des concours et tests d'accès aux différents corps du Cadre de la Police Nationale et fixant les attributions de ses membres ;
- Vu l'arrêté n°001170/MI/SP/AT/DGPN du 05 novembre 2024, portant sur les positions statutaires du Personnel du Cadre de la Police Nationale ;

Vu l'arrêté n°001171/MI/SP/AT/DGPN du 05 novembre 2024, portant Règlement de Discipline Générale du Personnel du Cadre de la Police Nationale ;

Vu l'arrêté n°001082/MI/SP/AT/DGPN/DRH du 21 octobre 2024, portant ouverture d'un concours professionnel pour la formation de quarante (40) Commissaires de Police ;

Vu l'arrêté n°00006/MI/SP/AT/DGPN/DRH du 02 janvier 2025, portant liste des candidats autorisés à se présenter au concours professionnel pour la formation de quarante (40) Commissaires de Police;

Vu le Procès-Verbal de délibération n° 10/DGPN/CNCOCAPN du 02 avril 2025 ;

Sur proposition du Directeur Général de la Police Nationale.

ARRETE :

Article Premier : Les candidats dont les noms suivent, classés par ordre de mérite sont déclarés définitivement admis aux concours professionnel ordinaire et professionnel exceptionnel pour la formation de (40) commissaires de police.

Il s'agit de :

I. Concours Professionnel Ordinaire

N°	NOM ET PRENOM	GRADE	MATRICULE	DATE NAISSANCE
1	OUMAROU BOULO HASSANE	OP	113040	15/12/1983
2	ABDOULAZIZ YOUSOUFA ABDOULAYE	OP	113077	18/11/1986
3	SALISSOU ABDOU HABOU	OP	76656	27/10/1976
4	ISSOUFOU NOMAO AMBARKA	OP	138059	01/01/1986
5	ALI HAROUNA	OP	80074	01/01/1981
6	YOUNOUSSI SOULEY	OP	76627	01/01/1975
7	BACHIR MAKAO	OP	75983	25/07/1977
8	MAHAMAN RABIOU SANI SALISSOU	OP	123024	10/11/1978
9	IBRAHIM MAHAMANE LAOUALI	OP	83289	16/01/1977
10	BOUBACAR MAHAMADOU MOSSI	OP	138049	11/09/1987
11	ISSAKA OUMARA MAMADOU	OP	83281	05/01/1980
12	IBRAHIM BARAGE	OP	80189	01/01/1978
13	ISSA MOUTARI	OP	138057	18/01/1981
14	ABDOURAHAMANE SOUMANA	OP	76624	12/07/1975
15	BOUREIMA MAIDANDA ABDOU	OP	138051	16/03/1981
16	ELHADJI ALMIMOUNOU SAIDOU MANOMI	OP	138054	02/12/1988
17	ABDOU-MADALABI SOULEYMANE KAKALE	OP	138044	31/12/1985
18	MOUMOUNI HIMADOU HAMANI	OP	105060	19/08/1981
19	HAROUNA SEYDOU	OP	113039	31/05/1978
20	KADER MAISSARA ABARCHI	OP	113046	12/12/1985
21	HAROUNA WAKASSO	OP	105047	16/07/1981
22	AYOUBA IBRAHIM	OP	113029	02/03/1979
23	ABDOULAYE DIALLO SOUMAILA	OP	105075	08/12/1981
24	MAMANE SANI ABDOU RAFA	OP	113053	28/03/1978

25	OUMAROU ISSAKA ABDOU	OP	113061	05/02/1978
26	ABDOU KOURE YACOUBA	OP	113074	10/10/1983
27	SALIFOU HAMIDOU	OP	80375	01/01/1981
28	HAMADOU MODI ALZOUMA	OP	113038	07/02/1985
29	RAHAMATOU ISSOUFOU	OP	113065	23/04/1975
30	AMADOU SOUMANA ADAMOU	OP	113028	07/04/1981
31	MAHAMADOU MOCTAR ADAMOU	OP	105054	18/01/1983
32	HAOUA SANI AMADOU	OP	83267	31/01/1977
33	MOI IAMED SOULEYMANE	OP	113130	01/01/1984
34	AMANI IDRISSE	OP	105013	11/07/1977
35	SOULEYMANE MAMOUDOU FONDA	OP	83288	03/04/1978
36	MAÏMOUNA GAOUSSOU COULIBALY	OP	105021	12/12/1979
37	IBRAHIMA ALI JANJOUNNA	OP	123020	27/09/1981

II. Concours Professionnel Exceptionnel

N°	NOM ET PRENOM	GRADE	MATRICULE	DATE NAISSANCE
1	MAHAMAN ABDOULAYE	OP	75885	29/07/1969
2	BOUBACAR KIRGNI	OPP	57191	01/01/1968
3	MAHAMAN LAOUALI DOUDOU	OP	105020	01/03/1974

Article 2 : Le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire et le Directeur Général de la Police Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République du Niger.

Ampliations:

PRN/Cab	1
PM/Cab	1
MI/SP/AT/DL	1
ME/F/Solde	1
COLDEFF	1
IGSS	1
DGPN/Cab	1
DN&SR	18
Arch. Nat	1
J.O	1

Le Général de Brigade **MOHAMED TOUMBA**

